

Secrétariat général du gouvernement

Direction des ressources humaines et de la fonction
publique de Nouvelle-Calédonie

N° CS18-3134- 58

Nouméa, le 28 mars 2018

**CIRCULAIRE D'INSCRIPTION
CONCOURS INTERNE POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS
DES TECHNICIENS DE SERVICE DE SAUVETAGE ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE DES
AERONEFS DES POMPIERS DE L'AVIATION CIVILE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE
ANNEE 2018**

Le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ouvre un concours interne pour le recrutement dans le corps des techniciens de service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs des pompiers de l'aviation civile de la Nouvelle-Calédonie en vue de pourvoir un poste.

CONDITIONS

Les candidats doivent être, au 3 mai 2018, date de clôture des inscriptions, agents de service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs (ASSLIA) et justifier de 4 ans de service effectif.

MODALITES DE DEPOT DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Les candidats disposent de 2 modes d'inscription :

1° utilisation d'un dossier de candidature papier pouvant être, avant le **3 mai 2018 à 16H00** (le cachet de la poste faisant foi) :

- déposé au rez-de-chaussée de l'immeuble administratif Jacques IEKAWE, porte n° 2, 18 avenue Paul Doumer – Nouméa (section concours) les après-midi entre 12h15 et 16h

ou

- transmis par voie postale à la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie, Service du support ressources humaines et du recrutement – B.P. M2 - 98 849 Nouméa cedex

2° inscription en ligne sur le site : <https://concours.gouv.nc/concours> (au plus tard le **3 mai 2018 à minuit**)

Candidat en situation de handicap

Les candidats en situation de handicap peuvent composer dans des conditions compatibles avec leurs moyens physiques. Pour ce faire, ils doivent accompagner leur demande d'inscription au concours d'un certificat médical précisant les mesures particulières à mettre en œuvre.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NON PARVENU A LA DRHFPNC DANS
LES DELAIS IMPARTIS SERA REFUSE**

CLOTURE DES INSCRIPTIONS : LE 3 MAI 2018 à 16H00

Myriam BEAUMONT
Directrice adjointe des ressources humaines
et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie

en charge du pôle Fonction publique

DESTINATAIRES :

- Mesdames et Messieurs les maires des communes
- Messieurs les présidents des assemblées des provinces îles Loyauté, Nord et Sud
- Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements publics de l'Etat et de la Nouvelle-Calédonie
- Monsieur le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

FICHE D'INSCRIPTION
CONCOURS INTERNE POUR LE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES
TECHNICIENS DE SERVICE DE SAUVETAGE ET DE LUTTE CONTRE
L'INCENDIE DES AERONEFS DES POMPIERS DE L'AVIATION CIVILE
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE - ANNEE 2018

CLOTURE DES INSCRIPTIONS
LE 3 MAI AVRIL 2018 à 16 H 00

MODALITE DE DEPOT

Cette demande d'inscription dûment remplie et signée devra être :

1° retournée à la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie - Service du support ressources humaines et du recrutement – **B.P. M2 – 98849 Nouméa cedex,**

ou

2° déposée à la section concours – **rez-de-chaussée - porte n° 2 - de l'Immeuble Jacques IEKAWÉ 18, avenue Paul Doumer, Nouméa.**

NB : il vous appartient d'informer votre hiérarchie de votre inscription à ce concours.

PIECES A FOURNIR

- 2 enveloppes timbrées à 75 F.CFP portant le nom, le prénom et l'adresse du candidat,
- un dossier professionnel en 5 exemplaires (contenu et présentation en annexe).
- un curriculum vitae.

RENSEIGNEMENTS

| | |
|---|--|
| <input type="radio"/> M <input type="radio"/> Mme Nom d'usage : Nom de naissance : Prénom : Né(e) le : Lieu de naissance : N° CAFAT : <u>Lieu de domicile habituel :</u> n° rue Commune : <u>Adresse postale :</u> B.P. : code postal : Tél. : Fax : E-Mail : Je souhaite recevoir à cette adresse e-mail ma convocation pour les épreuves écrites : <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non (si oui ne fournir qu'1 seule enveloppe timbrée) | <u>Activité professionnelle :</u> Employeur : Grade actuel : Depuis le : <u>Adresse du service :</u> B.P. : code postal : Tél : Mail : Position à la date de clôture des inscriptions : <input type="checkbox"/> en activité <input type="checkbox"/> congé longue durée ou longue maladie <input type="checkbox"/> autres (à préciser) : |
| ➤ Personne en situation de handicap <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non | |
| Je reconnais avoir été averti : - qu'en cas de réussite au concours, ma nomination ne pourra être prononcée que si je remplis les conditions statutaires exigées pour me présenter à ce concours - que toute déclaration inexacte ou irrégulière entraîne la perte du bénéfice de l'admission au concours | <i>Signature du candidat</i> |



RECEPISSE D'INSCRIPTION (à remplir par le candidat)

AUCUNE RECLAMATION NE SERA PRISE EN COMPTE SANS PRESENTATION DU PRESENT RECEPISSE

concours interne ouvert à compter du 2 juin 2018 - TSSLIA – Pompiers de l'aviation civile de la NC

NOM - PRENOM :

EMPLOYEUR :

NB : une convocation vous sera adressée. En cas de non réception de cette convocation 48h avant le début des épreuves, il vous appartient de prendre contact avec la D.R.H.F.P.N.C - Tél. : 25.62.50 - section concours.

MODALITES PARTICULIERES DE DEROULEMENT DES EPREUVES EN FAVEUR DES CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

Les aménagements possibles en faveur des personnes en situation de handicap (à préciser par le médecin ou la CRHD)

➤ pour les épreuves écrites, il est possible :

- d'organiser l'installation matérielle : les candidats en situation de handicap sont regroupés dans une salle spéciale
- de majorer le temps de composition d'un tiers
- en cas d'inaptitude à l'écriture manuelle : le candidat peut dactylographier ses copies en utilisant une machine à écrire personnelle ou être assisté d'un secrétaire écrivant sous sa dictée
- concernant la dictée en cas de déficience auditive : recourir à un orthophoniste ou un traducteur de langage gestuel
- en cas de déficience visuelle : d'établir les sujets en braille ou le faire lire par un secrétaire. Pour rédiger la copie le candidat peut utiliser une machine à écrire ordinaire, de type braille ou tout matériel technique adapté ou rédiger en braille manuscrit

➤ pour les épreuves orales et écrites, il est possible :

- d'octroyer d'un temps supplémentaire majoré d'un tiers pour la préparation de l'épreuve
- de prévoir la présence d'un lecteur de sujet pour les candidats non voyants

➤ pour les épreuves orales, lorsque la finalité de l'épreuve est principalement le contrôle des connaissances, il est possible :

- pour les candidats déficients de la parole ou auditifs : d'utiliser la communication écrite

EPREUVES DU CONCOURS INTERNE D'ACCES AU CORPS DES TECHNICIENS DE SERVICE DE SAUVETAGE ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE DES AERONEFS

| | Coefficient | Durées |
|---|-------------|------------------------------------|
| I - Epreuves écrites d'admissibilité : | | |
| 1° Rédaction d'un rapport technique portant sur un dossier fourni aux candidats. Cette épreuve a pour objet d'apprécier les connaissances professionnelles, les qualités de rédaction de compréhension ainsi que les capacités d'initiative et de proposition. | 3 | 4H |
| 2° Cas pratique portant sur le cadre de la sécurité et de la prévention. Cette épreuve vise à évaluer les capacités du candidat à mobiliser ses connaissances et compétences dans les domaines institutionnel, juridique, administratif et sociologique de la sécurité et de la prévention. | 3 | 3H |
| II- Epreuve orale d'admission : | | |
| 1° Entretien avec le jury portant sur une situation de crise à analyser au préalable. Les 20 dernières minutes de l'entretien porteront sur un dossier déposé par le candidat, à l'occasion de son inscription, contenant la présentation de son curriculum vitae, de son projet professionnel, de ses titres, travaux, attestation, formation et expériences professionnelles réalisées. Le projet professionnel doit porter notamment sur la projection du candidat sur ses nouvelles fonctions. | 6 | Prépa : 30 mn Entretien : 50 mn |

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves écrites d'admissibilité est éliminatoire.
Pour être admissible, un candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 60.
Pour être admis, un candidat doit obtenir un nombre de points au moins égal à 120.

*Les annales et le programme détaillé sont disponibles sur le site internet suivant : www.drhfpnc.gouv.nc
ou en vente à l'imprimerie administrative
(rez-de-chaussée – porte n° 8 - de l'Immeuble Jacques Iékawé – 18 avenue Paul Doumer, Nouméa)*

CONTENU DU DOSSIER ET REGLES DE PRESENTATION

Le dossier doit contenir la présentation du parcours professionnel retraçant les expériences professionnelles et les compétences acquises. Le projet professionnel doit porter notamment sur la projection du candidat sur ses nouvelles fonctions.

Doit figurer en annexe une copie :

- du curriculum vitae ;
- du ou des diplômes obtenus ;
- des attestations de formation en lien avec les fonctions dévolues au corps postulé ;
- des attestations de travail justifiant le parcours professionnel.

Sur la forme, le dossier doit être dactylographié en police Times New Roman taille 12, interligne simple sur papier blanc de format 21 x 29,7 cm.

La dimension des marges est la suivante :

- droite et gauche : 2,5 cm
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm

Il ne doit y avoir aucun retrait en début de paragraphe.

ANNEXE

Programme de la deuxième épreuve écrite d'admissibilité du concours interne TSSLIA

1° Organisation des SSLIA

- les principes fondamentaux ;
- la pyramide d'organisation ;
- la nature des missions des SSLIA ;
- la notion de responsabilité ;
- le statut des pompiers d'aérodrome ;
- le contenu de la formation initiale des pompiers d'aérodrome et des chefs de manoeuvre tels que fixés par l'arrêté du 18 janvier 2007 *relatif aux normes techniques applicables au service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes.*

2° Organisation politique et administrative de la métropole et de la Nouvelle-Calédonie

- a - L'organisation institutionnelle et administrative actuelle de la Métropole :
 - la Constitution de 1958, organisation et fonctionnement des pouvoirs publics ;
 - les fonctions législative et réglementaire : la loi, l'ordonnance, le décret, l'arrêté : leur auteur, leur forme ;
 - le principe de spécialité législative.
- b - L'organisation institutionnelle et administrative actuelle de la Nouvelle-Calédonie :
 - l'Etat : représentation, attribution, subdivisions administratives ;
 - les provinces, les communes et la Nouvelle-Calédonie : composition, attributions et fonctionnement ;
 - le principe de légalité et ses conséquences ;
 - la hiérarchie des normes.
- c - Les institutions publiques chargées de la sécurité en Métropole.
- d - La sécurité civile en Nouvelle-Calédonie.

3° Cadre administratif et juridique de la sécurité

- les sources du droit ;
- la réglementation en matière de police administrative ;
- la politique gouvernementale et les moyens de prévention ;
- le cadre européen de la sécurité ;
- le plan Vigipirate ;
- les différents plans de secours.

**TECHNICIEN DE SERVICE DE SAUVETAGE ET DE LUTTE CONTRE
L'INCENDIE DES AERONEFS DES POMPIERS DE L'AVIATION CIVILE
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE**

Catégorie B

Fonctions :

- Chef d'équipe
- Chef de manœuvre
- Instructeur
- Encadrement et direction

